

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, M. Danny Bouchard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la MRC du Domaine-du-Roy, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy le mardi 14 juillet 2026 à 19 h, au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation mineure n° 2026-004 / M^{me} Nathalie Paquet (matricule n° 4588-79-2202 – lac Lerole)

Diminution de la marge de recul avant et latérale afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal :

- Marge de recul avant, à 6.0 mètres au lieu de 25.0 mètres (règlement de zonage n° 252-2018, chapitre 7, article 7.4).
- Marge de recul latérale, à 8.0 mètres au lieu de 15.0 mètres (règlement de zonage n° 252-2018, chapitre 7, article 7.4).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la susdite séance.

DONNÉ à Roberval ce vingt-neuvième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-six.



Danny Bouchard
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint